

## « FÊTE DE LA FRANCOPHONIE – CARTE BLANCHE À JAMEL DEBBOUZE »

Le groupe des ambassades, délégations et institutions francophones (GADIF), présidé par Mme Rana Mokaddem, Ambassadrice du Liban en Roumanie, l'Institut Français de Roumanie et l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) proposent aux lycéens roumains des établissements bilingues de participer à la fête de la francophonie qui aura lieu les 19 et 20 mars 2019 à Bucarest. Les troupes de théâtre des lycées disposant d'une section bilingue sont tout d'abord invitées à publier en ligne la vidéo d'un sketch d'une dizaine de minutes maximum, écrit selon les contraintes indiquées dans le règlement ci-dessous. Les meilleures publications seront sélectionnées par un jury composé de membres du pôle culturel et du pôle éducatif de l'Institut Français de Bucarest, de représentants de l'OIF et du GADIF, ainsi que par des professionnels du spectacle. Leurs auteurs seront invités à jouer dans le cadre de l'événement « *Carte blanche à Jamel Debbouze* » organisé le 20 mars 2019.

### RÈGLEMENT DU CONCOURS

*La participation au concours est soumise à la pleine acceptation de ce règlement.*

#### ARTICLE 1 – INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront par courriel à l'adresse de M. Jacques UBERTI, chargé de mission de coopération pour le français à l'Institut Français de Bucarest : [jacques.uberti@institutfrancais.ro](mailto:jacques.uberti@institutfrancais.ro).

#### ARTICLE 2 – MODALITÉS DE PRODUCTION

**Le sketch proposé doit être une œuvre originale produite par les élèves et le personnel enseignant référent. Le processus créatif doit passer par les étapes suivantes :**

- Un travail d'improvisation sur la thématique choisie doit être effectué avec les élèves
- Le processus d'écriture du sketch doit découler du travail d'improvisation
- La pièce doit être jouée, filmée et déposée en ligne selon les modalités qui seront fournies à une étape ultérieure du concours.

**Il devra respecter le format suivant :**

- **10 minutes** maximum
- le registre doit être comique, voire burlesque
- le nombre de participants présents pour la représentation ne doit pas dépasser **5 élèves**
- le sketch doit refléter, en s'appuyant sur la thématique choisie, une vision de la francophonie et des valeurs européennes.

**Les improvisations devront obligatoirement se baser sur l'un de ces trois thèmes :**

- La langue française : de la pâte à modeler
- Unis dans la diversité, la Francophonie expliquée à mon grand-père
- Apprendre le français, que de quiproquos !

## ARTICLE 3 – CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'ÉVÈNEMENT

Ces dates sont fournies à titre indicatif. L'équipe d'organisation du concours est susceptible de faire varier ce calendrier en fonction des événements. Seule la date de représentation n'est pas susceptible de changer.

- **Semaine du 3 décembre 2018** : Lancement du projet, contact des établissements
- **3 janvier 2019** : Fermeture des inscriptions
- **15 février 2019** : Ouverture du dépôt des productions en ligne
- **Fin février 2019** : Fermeture du dépôt des productions en ligne
- **1<sup>er</sup> mars 2019** : Proclamation des résultats et invitation des lauréats
- **19 mars 2019** : Répétition et calibrage salle Elvire Popesco, boulevardul Dacia 77, Bucarest (l'horaire vous sera communiqué).
- **20 mars 2019** : Représentation à Bucarest (le lieu et l'horaire vous seront communiqués)

## ARTICLE 4 – JURY ET SÉLECTIONS

Le comité d'organisation du festival est la seule instance responsable et compétente de la sélection définitive des meilleures productions. Le jury est composé de membres de l'Institut français de Bucarest, du GADIF, de l'OIF, et de professionnels du théâtre. Aucune contestation ne sera admise, le vote du jury sera transparent et annoncé à tous les participants. Le jury est neutre, aucun favoritisme ne sera accordé.

Le processus d'évaluation des vidéos prendra en compte les critères suivants :

- Le respect du format proposé (durée, thème fourni, registre)
- La qualité de la langue française au niveau discursif et phonétique (ce critère ne prend pas en compte les registres de langue)
- La qualité de la mise en scène
- La qualité de l'écriture du sketch

Les **5** équipes (et leurs responsables d'encadrement) dont les productions seront sélectionnées seront contactées par courriel et/ou par téléphone.

## ARTICLE 5 – MODALITÉS D'ACCUEIL DES LAURÉATS

Les lauréats et leurs enseignants (1 par groupe) seront logés à Bucarest pour un total de deux nuitées pour la durée de l'évènement (**du 19 au 21 mars 2019**) et seront également invités à assister au spectacle « *Carte blanche à Jamel Debbouze* ».

**Tous les lauréats recevront un diplôme de participation, remis à l'issue de la représentation.**

## ARTICLE 6 – DIFFUSION

Les vidéos retenues pourront faire l'objet d'une diffusion dans les réseaux francophones de la Roumanie. Chaque participant s'engage à donner les droits de diffusion de son œuvre et de son image aux organisateurs après le concours, ce sans limite de durée. À chaque présentation, les noms des élèves et l'établissement scolaire de provenance seront mentionnés.

Toute forme de plagiat sera sanctionnée par l'exclusion de l'œuvre du concours, les élèves qui auront plagié ne seront en outre pas autorisés à participer aux autres concours organisés par l'Institut français de Roumanie.

**Hélène ROOS**

Directrice de l'Institut français de Roumanie  
Conseillère de coopération et d'action culturelle